

LEADER 2023 | 2027

GAL GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NIMES

Crédit photo | David Z.



LEADER 2023 | 2027

GRILLES DE NOTATION & DE SÉLECTION DES PROJETS

GAL GARRIGUES ET COSTIÈRES DE NÎMES



La sélection des projets candidats au fonds LEADER est encadrée par l'article 33 du Règlement UE 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil qui indique que le Groupe d'action locale a pour mission d'élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection.

La grille de notation multicritères est l'outil qui assure la sélection des projets - lors de l'audition des porteurs - par le Comité de programmation du GAL Garrigues et Costières de Nîmes, en toute cohérence avec la stratégie de développement local. Elle classe les projets en fonction de leur contribution à l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels. Elle conduit à l'attribution d'une note sur 20 points.

Pour prétendre à une audition devant le Comité de Programmation, le porteur de projet doit justifier que son projet répond aux prérequis obligatoires. Un projet dont la note est supérieure ou égale à 14 reçoit un avis favorable du Comité. Un projet dont la note est comprise entre 12 et 14 doit être amélioré pour prétendre à une nouvelle évaluation par le Comité. Un projet dont la note est inférieure à 12 est rejeté. Quelque soit la note attribuée, le Comité de programmation peut émettre des remarques et réserves sur certains aspects du projet.

Par transparence, la grille de notation et de sélection est communiquée en amont de l'audition aux porteurs de projet.



GRILLE DE SÉLECTION

AXE STRATÉGIQUE 1

PARTAGE DES RICHESSES CULTURELLES ET VIE LOCALE

-Octobre 2024-

PREREQUIS OBLIGATOIRES | 2 POINTS



Le projet est nouveau ou exemplaire

Pour le territoire Garrigues et Costières de Nîmes (nouvelles formes d'équipements, de produits ou de services).

Et/ou dans sa méthode, son organisation (nouveau partenariat, croisement de thématiques ou enjeux), etc.

Et

Le projet favorise les interactions et crée du lien social

Il décloisonne et stimule la mise en réseaux entre les acteurs et les habitants du territoire.

NOTATION : 2 points si les 2 critères sont validés sinon 0.

Si le projet n'obtient pas >1 les autres critères ne sont pas examinés./2

CRITÈRES STRATEGIQUES | 10 POINTS



Le projet est issu d'une concertation et/ou il crée des partenariats

Il répond à un besoin exprimé (enquêtes, etc.), ou est coconstruit avec les bénéficiaires.

Et/ou il engage des partenariats dans sa réalisation.

Le projet est reconductible ou pérenne

Le porteur de projet s'est approché d'organismes de conseil ou il est assisté par des experts.

Et/ou une évaluation succincte et réaliste des risques est réalisée.

Le projet s'intègre pleinement dans la stratégie LEADER en termes de transversalité et de rayonnement

Il répond à plusieurs axes et/ou objectifs opérationnels de la stratégie LEADER.

Et/ou il a un rayonnement au-delà de l'échelle communale.

Le porteur de projet s'engage à évaluer et partager son expérience avec un support de capitalisation

Le projet intègre des actions en faveur de l'environnement

Pour les dépenses matérielles ou d'équipements : l'accès en mobilités douces, l'usage de matériaux écologiques et biosourcés, l'intégration paysagère, la végétalisation, la désimperméabilisation, le drainage des sols et la sobriété énergétique ont été pensés.

Et pour les projets de construction : le porteur de projet démontre qu'il a cherché des solutions de réhabilitation.

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 10 points)/10



PATRIMOINE

1 : Valoriser les patrimoines matériels et immatériels

- Le projet participe à la structuration du tourisme d'itinérance sur le territoire
 - Le projet valorise l'identité, l'histoire, la culture locale
 - Les informations diffusées sont issues de recherches scientifiques fiables et vérifiées
 - Différents modes de communication et transmission sont prévus et reconduits dans le temps, sur la durée de vie du projet
- Pour les projets de restauration :*
- La méthode de restauration respecte les matériaux, techniques et aspects d'origine
 - Un ou des usages ont été intégrés en amont de la restauration

CULTURE

2 : Créer une offre culturelle favorisant les échanges

- Le projet s'adresse à différents publics (mixité sociale, générationnelle, valide et non valide, anciens et nouveaux habitants) et associe différentes cultures et/ou disciplines
- Le projet est en lien avec l'identité, l'histoire, la culture locale
- Le projet permet un meilleur maillage du territoire en termes d'offre culturelle
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

LIEN SOCIAL

3 : Lien social et actions en faveur de la jeunesse - nouvel espace et activités

- Le projet est à destination de la jeunesse et/ou des publics non valides, défavorisés et/ou à vocation solidaire
 - Le projet propose au moins une activité pour la jeunesse, une pour les personnes non valides et une activité solidaire
 - Plusieurs disciplines sont proposées (artistiques, culturelles, sportives)
 - Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet
- Pour les projets de nouvel espace :*
- L'animation du nouvel espace est assurée par une association ou un groupe d'acteurs

SERVICES

4 : Développer les services aux habitants

- Les bénéficiaires ont participé à l'élaboration du projet
- Le projet fait partie d'un réseau de services et/ou d'équipements
- Les services peuvent bénéficier à plusieurs communes ou une mutualisation ou complémentarité est proposée
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

MOBILITE

5 : Favoriser les mobilités alternatives

- Le projet sensibilise à l'utilisation de mobilités alternatives à la voiture
- Le projet facilite l'utilisation de mobilités douces et actives ou crée une nouvelle solution
- L'équipement(La solution) est mutualisé(e) et/ou à la disposition de plusieurs acteurs
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 8 points)
2 points retirés par critère spécifique non validé. .../8

NOTE FINALE
/20



GRILLE DE SÉLECTION

AXE STRATÉGIQUE 2 DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE

-Octobre 2024-

PREREQUIS OBLIGATOIRES | 2 POINTS



Le projet est nouveau ou exemplaire

Pour le territoire Garrigues et Costières de Nîmes (nouvelles formes d'équipements, de produits ou de services).
Et/ou dans sa méthode, son organisation (nouveau partenariat, croisement de thématiques ou enjeux), etc.

Et

Le projet crée de l'emploi ou engendre des retombées économiques locales

NOTATION : 2 points si les 2 critères sont validés sinon 0.
Si le projet n'obtient pas >1 les autres critères ne sont pas examinés. .../2

CRITÈRES STRATEGIQUES | 10 POINTS



Le projet est issu d'une concertation et crée du lien social, et/ou il crée des partenariats

Il répond à un besoin exprimé (enquêtes, etc.), ou est coconstruit avec les bénéficiaires.
Et/ou il engage des partenariats dans sa réalisation.

Le projet est reconductible ou pérenne

Le porteur de projet s'est approché d'organismes de conseil ou il est assisté par des experts.
Et/ou une évaluation succincte et réaliste des risques est réalisée.

Le projet s'intègre pleinement dans la stratégie LEADER en termes de transversalité et de rayonnement

Il répond à plusieurs axes et/ou objectifs opérationnels de la stratégie LEADER.
Et/ou il a un rayonnement au-delà de l'échelle communale.

Le porteur de projet s'engage à évaluer et partager son expérience avec un support de capitalisation

Le projet intègre des actions en faveur de l'environnement dont l'approvisionnement local

Pour les dépenses matérielles ou d'équipements : l'accès en mobilités douces, l'usage de matériaux écologiques et biosourcés, l'intégration paysagère, la végétalisation, la désimperméabilisation, le drainage des sols et la sobriété énergétique ont été pensés.

Et *pour les projets de construction* : le porteur de projet démontre qu'il a cherché des solutions de réhabilitation.

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 10 points)/10



ARTISANAT

1 : Soutenir l'artisanat et les savoir-faire locaux

- Les matières premières et/ou le savoir-faire sont originaires du territoire de Garrigues et Costières de Nîmes
 - Le projet comporte un volet pédagogique valorisant le savoir faire local (histoire, transmission, mise en pratique...)
 - Le porteur de projet adhère à un réseau local
 - Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet
- Pour les ateliers et outils de production mutualisés*
- L'animation de l'atelier, de l'outil est assurée ou définie par une association ou un groupe d'acteurs

ALIMENTATION

2 : Privilégier la consommation alimentaire locale et solidaire

- Le projet soutient les matières premières et/ou savoir-faire locaux (Origine à 30 % à minima du territoire Garrigues et Costières de Nîmes)
 - Le projet structure la filière (de la production à la distribution)
 - Les produits sont issus de l'Agriculture biologique ou raisonnée
 - Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet (et l'origine des produits et/ou savoir faire est renseignée)
- Pour les ateliers et outils de production mutualisés*
- L'animation de l'atelier, de l'outil est assurée (ou définie) par une association ou un groupe d'acteurs

TOURISME

3 : Valoriser le tourisme durable et local

- Le projet permet un meilleur maillage de l'offre touristique sur le territoire (offre de tourisme complémentaire renseignée)
 - Le porteur de projet adhère à un réseau local
 - Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet
 - Le porteur de projet est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental et/ou il est labellisé ou engagé dans une démarche de labellisation
- Pour les projets d'hébergement*
- L'hébergement comporte un intérêt patrimonial

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 8 points)
2 points retirés par critère spécifique non validé. /8

NOTE FINALE

/20



GRILLE DE SÉLECTION

AXE STRATÉGIQUE 3

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

-Octobre 2024-



PREREQUIS OBLIGATOIRES | 2 POINTS

Le projet est nouveau ou exemplaire

Pour le territoire Garrigues et Costières de Nîmes (nouvelles formes d'équipements, de produits ou de services).
Et/ou dans sa méthode, son organisation (nouveau partenariat, croisement de thématiques ou enjeux), etc.

Et

Le projet intègre des actions en faveur de l'environnement

Pour les dépenses matérielles ou d'équipements : l'usage de matériaux écologiques et biosourcés, l'intégration paysagère, la végétalisation, la désimperméabilisation, le drainage des sols et la sobriété énergétique ont été pensés. Pas d'artificialisation de sols.

Et/ou le projet est accessible en mobilités douces.

Et pour les projets de construction : le porteur de projet démontre qu'il a cherché des solutions de réhabilitation.

NOTATION : 2 points si les 2 critères sont validés sinon 0.

Si le projet n'obtient pas >1 les autres critères ne sont pas examinés./2



CRITÈRES STRATEGIQUES | 10 POINTS

Le projet est issu d'une concertation et crée du lien social, et/ou il crée des partenariats

Il répond à un besoin exprimé (enquêtes, etc.), ou est coconstruit avec les bénéficiaires.

Et/ou il engage des partenariats dans sa réalisation.

Le projet est reproductible ou pérenne

Le porteur de projet s'est approché d'organismes de conseil ou il est assisté par des experts.

Et/ou une évaluation succincte et réaliste des risques est réalisée.

Le projet s'intègre pleinement dans la stratégie LEADER en termes de transversalité et de rayonnement

Il répond à plusieurs axes et/ou objectifs opérationnels de la stratégie LEADER.

Et/ou il a un rayonnement au-delà de l'échelle communale.

Le porteur de projet s'engage à évaluer et partager son expérience avec un support de capitalisation

Le projet crée de l'emploi ou engendre des retombées économiques locales

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 10 points)/10



ENERGIE

1 : Favoriser la sobriété énergétique

- Le projet présente une technologie visant la sobriété énergétique ("low tech") et justifie d'une autoconsommation raisonnable (minimise la revente)
- Le projet garantit la préservation de la biodiversité et des paysages
- La participation citoyenne est effective tout au long du projet (l'acceptabilité locale du projet est attestée)
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

ENVIRONNEMENT

2 : Sensibiliser et encourager les pratiques vertueuses pour l'environnement

- Le projet vise un public large et un effort est mené pour atteindre les personnes peu sensibilisées
- Le porteur de projet diffuse un retour d'expérience et analyse le savoir acquis pour que d'autres puissent l'utiliser
- Le projet présente des solutions sobres, durables qui minimisent l'impact environnemental ("low-tech")
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

DECHETS

3: Limiter la production de déchets et en garantir une gestion raisonnable

- Le projet a une envergure supra communale et/ou il peut être reproduit ou adaptable
- Les sources de déchets et leurs natures sont identifiées. Le projet justifie d'une réduction des déchets
- Une politique de maîtrise des déchets est rédigée avec un guide de bonnes pratiques diffusable
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

BIODIVERSITE

4 : Préserver la biodiversité, les paysages et le cadre de vie

- Le projet justifie de la protection d'au moins une espèce menacée, et/ou permet d'attirer une quantité/diversité biologique
- Le projet justifie l'anticipation des effets du changement climatique
- La participation citoyenne est effective tout au long du projet et concrétise la transformation des pratiques
- Différents modes de communication sont prévus et reconduits dans le temps sur la durée de vie du projet

Pour les projets incluant des plantations

- Le projet prévoit la plantation d'essences locales, adaptées au climat

NOTATION : 2 points par critère validé. (0 à 8 points)
2 points retirés par critère spécifique non validé.

.../8

NOTE FINALE

/20